

Point d'étape sur la construction du centre aquatique du plateau Est de Rouen.

Afin d'uniformiser l'information et éviter toutes dérives non fondées, nous, Président et maires des communes de l'entente intercommunale du plateau Est, tenons à vous apporter un certain nombre d'éléments sur l'avancée du chantier.

Nous faisons pour le mieux pour ouvrir le centre au public dès que possible, mais le chantier, très complexe, connaît des retards en raison de réserves de fin de chantier, de problèmes techniques, et de l'attente d'une décision administrative.

Les réserves de fin de chantier :

- Ces réserves sont variées et multiples. Elles concernent des reprises et finitions du traitement d'air, des réseaux de filtration des bassins, de l'alimentation en eau potable, de certains matériels électriques, de quelques cloisons et peintures, mais aussi du fond d'un des bassins.

Les bassins inox :

- La certification officielle de l'inox des bassins est bien obtenue des services compétents (CSTB) après 2 mois d'interruption.
- Par suite d'un défaut d'entretien cet été par l'entreprise en charge, un nettoyage approfondi des bassins, parois et canalisations est désormais nécessaire.

La Penta glisse ou toboggan :

- L'entreprise retenue lors de l'attribution des marchés ayant été mise tardivement en liquidation judiciaire ; il a fallu repasser un nouveau marché public.
- La nouvelle entreprise n'ayant pas les mêmes moules de surface de glisse que celle retenue initialement, le toboggan maintenant installé sur le site doit être finalisé pour des questions de sécurité.

La filtration bio minérale des eaux de bassins :

Le choix de l'Entente Intercommunale a été de privilégier un traitement sain et écologiquement garanti, déjà utilisé dans d'autres pays européens, plutôt

que d'être l'une des dernières piscines dont les eaux sont traitées au chlore avec toute la toxicité environnementale prouvée, toxicité reconnue scientifiquement, tant pour le personnel que pour les utilisateurs, en particulier les jeunes enfants.

Au moment de cette prise de décision, nul ne parlait, y compris au ministère de la Santé, de la nécessité de la mise en place d'un protocole expérimental. Seuls des contrôles supplémentaires étaient envisagés par le ministère.

Après le dépôt de la demande le 15 janvier 2021 auprès des services de l'Etat, et malgré l'assurance d'un temps réduit (environ 12 mois) pour obtenir les autorisations et protocole nécessaire, les longueurs administratives se sont accumulées nous amenant désormais à plus de 30 mois.

Nous avons apporté toutes les réponses aux dernières questions des experts de l'ANSES (Agence de sécurité sanitaire) et nous attendons maintenant le résultat de leur expertise.

Après 50 ans d'attente de cet équipement indispensable sur notre plateau, bientôt nous aurons le plaisir de profiter des différents services que va offrir le Centre Aquatique du Plateau Est, et nous pourrons en être fiers.

Les Maires de l'EICAPER

Le Président de l'Entente Intercommunale

Philippe LEROY